

SÉANCE DU 9 MARS 2018

Ordre du jour :

- Urbanisme
- Vote du compte administratif et compte de gestion 2017 (budget principal + budget eau)
- Vote du budget 2018 (budget principal + budget eau)
- Vote des 4 taxes
- Indemnité de conseil du percepteur
- Travaux en cours

Par suite d'une convocation en date du 27 février 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 9 mars 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Jacques VUICHARD, Karine VEYRAT, Lydie GALL, Anne-Marie BAUDET, André MORARD, Laëtitia SEBERT, Philippe NAVET, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Patrice GAILLARD, Jacques MENU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à Laetitia SEBERT), Thierry MERLE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 9 février 2018.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 (BUDGET PRINCIPAL + BUDGET EAU)

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Jean-Claude TIMMERMAN pour présenter le compte administratif de l'exercice 2017. Il indique que le budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 477 591.19 €, et un excédent d'investissement de 675 408.18 €. Le budget de l'eau et assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 56 975.42 € et un excédent d'investissement de 108 816.41 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal et celui du budget de l'eau-assainissement.

De plus, le compte de gestion du percepteur des deux budgets fait apparaître les mêmes chiffres que le compte administratif. Le Conseil Municipal adopte donc le compte de gestion du percepteur pour le budget de l'eau et le budget général de l'année 2017.

VOTE DU BUDGET 2018 (BUDGET PRINCIPAL + BUDGET EAU)

La commission finances présente donc sa proposition de budget (budget principal + budget eau) pour l'année 2018. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses et recettes :	1 118 172.00 €
Section d'investissement :	dépenses et recettes :	1 456 459.37 €

Et le budget de l'eau 2018, est adopté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses et recettes :	103 926.42 €
-----------------------------	------------------------	--------------

Section d'investissement : dépenses et recettes : 201 093.41 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2017 du budget principal en totalité en investissement soit 477 591.19 € au compte 1068. Le résultat de fonctionnement de 2017 du budget de l'eau sera en partie maintenu en fonctionnement au compte 002, pour 6 975.42 €, et en partie affecté au compte 1068, pour 50 000.00 €.

RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les loyers communaux au 1^{er} avril 2018, selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 3^{ème} trimestre 2017 qui s'élève à 0.90 %. Monsieur le Maire rajoute que les charges de chaque locataire doivent être examinées et réajustées aux dépenses survenues en 2017.

Après avoir délibéré, et au vu l'indice de référence des loyers de l'INSEE de + 0.90 %, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les loyers des appartements communaux de 0,90 % à compter du 1^{er} avril 2018, et de réajuster les charges mensuelles de chaque locataire suivant les dépenses réelles de l'année.

Loyer du Bar à Thym : la commission Bar à Thym va se réunir prochainement avec le gérant de l'auberge.

VOTE DES 4 TAXES

Sur proposition de la commission finances, les taux d'imposition des 4 taxes locales ne sont pas modifiés, soient taxe d'habitation : 14.05 %, taxe foncière (bâti) : 8.50 %, taxe foncière (non bâti) : 36.70 %, CFE : 22.03 %.

INDEMNITÉ DU PERCEPTEUR

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

A la demande de M. le maire et considérant les services rendus en 2017 (pour 120 jours, soit à compter de septembre 2017) par Mme le Trésorier Principal, Mme DEMONET Emmanuelle, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de Minzier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de lui allouer : l'indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, soit pour l'année 2017 un montant brut total de 168.11 €,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux de la mairie sont terminés.

Les travaux à Epanezet sur le réseau d'eau potable vont débiter ce mois. Dans le même temps, le lampadaire situé devant chez Mme VINCENT sera déplacé. Les travaux seront réalisés par l'entreprise CHALLANSONNET.

Projet extension Bar à Thym : le chauffage de l'extension est finalement prévu au gaz. Des compteurs individuels seront installés.

La borne de recharge électrique pour les voitures a été installée par le SYANE sur le parking du Bar à Thym. Le délai de mise en fonctionnement n'est pas connu à ce jour.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

La matinée « nettoyage de la nature » aura lieu le samedi 7 avril 2018 à 9h devant la mairie.

Jacques VUICHARD informe que la commission d'appel d'offres du CIAS s'est réunie et a choisi 3 architectes parmi 56, pour la construction de l'EHPAD.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.